

Si l'échec est un but, la transition écologique du BTP pourrait être un chef-d'œuvre

Rédigé par Erik MOOTZ

Publié le 12/10/2020



ARTICLE PARU DANS LE D'A N°284

**Des conflits d'intérêts,
Une « task force »,
Un rapport secret,
Une mise en œuvre de plus en plus cryptique,
Et la certitude de dépenser 7 milliards au profit d'une
industrie qui continue d'évoluer dans la plus grande
impunité environnementale...
La rénovation énergétique du bâtiment s'inscrit-elle
encore dans la stratégie nationale bas-carbone ?**

En mai dernier, notre gouvernement a confié la coordination d'une « task force » pour la rénovation énergétique du bâtiment à Pierre-André de Chalendar, PDG de Saint-Gobain, leader mondial en matériaux d'isolation. Les 20 propositions transmises à l'exécutif en juillet 2020 par ce commando d'industriels (Total, Schneider Electric, ENGIE) n'ont pas encore été rendues publiques.

Consulter une entreprise du CAC 40 pour définir un volet de la stratégie publique de neutralité carbone n'étonne plus personne. Le conflit d'intérêts fait partie de l'ADN du bâtiment. Un tel mécanisme dans le domaine de la santé publique ferait trembler les bases de notre État de droit mais dans la filière du BTP, il faut bien le reconnaître, l'intervention d'intérêts privés dans l'écosystème de l'action publique est la norme.

Pour s'en convaincre, une lecture rapide de l'organigramme des institutions parmi les plus influentes de la filière industrielle du BTP suffit. À la tête du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), organisation publique chargée de définir les normes de construction ? Hervé Charrue, ex-salarié de Saint-Gobain et membre de différents comités directeurs du groupe coté en Bourse. À la présidence de l'association Alliance HQE-GBC France, principal certificateur « environnemental » du bâtiment (plus de 100 000 certifications NF de logements en 2017) ? Philippe Van de Maele, homme d'affaires et ex-analyste financier du groupe Saint-Gobain...

Rien d'étonnant donc, à ce qu'Emmanuelle Wargon, alors secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et ex-lobbyiste du groupe Danone chargée des questions environnementales auprès des pouvoirs publics, ait parrainé un tel mariage. Dans le BTP, la confusion des intérêts publics et industriels semble avoir toujours servi une certaine conception de la mission de l'État visant l'efficacité économique au détriment, parfois, de l'utilité sociale et de la morale politique.

Des conflits d'intérêts institutionnalisés

L'urgence climatique, qui met en jeu les conditions de vie de l'humanité, confère aujourd'hui à nos filières industrielles un autre rôle que celui d'être le principal levier de croissance du PIB : défendre l'intérêt général en se mettant au service de la neutralité carbone. Mais comment peut-on prétendre promouvoir sérieusement la cause environnementale auprès d'acteurs dont la fonction est de défendre les intérêts économiques de groupes dans l'incapacité de s'affranchir de la contrainte carbone ?

L'institutionnalisation du conflit d'intérêts dessine assez précisément les contours d'un problème structurel qui pourrait expliquer les retards pris dans l'application de l'Accord de Paris (COP21). La stratégie nationale ne peut raisonnablement pas trouver d'issue dans un contexte où chaque obstacle à la neutralité carbone trouve sa solution dans un dispositif technique qui renforce un appareil productif émetteur de CO₂.

Parmi les 20 propositions de la « task force », que nous nous sommes procurées, aucune ne porte sur la décarbonation des méthodes de rénovation énergétique du bâtiment. Aucune mesure visant à privilégier des matériaux biosourcés n'émaille le texte. L'orientation des propositions vise l'efficacité de l'entrisme de l'industrie dans l'action publique, afin de garantir un maximum de bénéfices à l'appareil productif quel qu'en soit le coût environnemental. « On va avoir un plan et

on va pouvoir surfer sur la rénovation énergétique pendant cinq ans [...] Il y a beaucoup d'argent à Bruxelles. » Ces propos de Pierre-André de Chalendar, rapportés par la journaliste Émeline Cazi dans *Le Monde* du 2 septembre 2020, illustrent l'incroyable impunité environnementale dont bénéficient les partenaires d'une action publique qui prétend pourtant atteindre ainsi la neutralité carbone en 2050.

Un risque de saupoudrage

Si la fin justifie les moyens, la légitimité de cette collusion entre intérêts privés et publics repose sur l'efficacité environnementale de la rénovation énergétique. Or cette efficacité est garantie par des hypothèses qui soulèvent de plus en plus de questions.

La faisabilité économique fondée sur « ma prime rénov », qui correspond à environ 5-10 % du montant de la rénovation, expose la stratégie à un risque de saupoudrage inefficace des travaux. La faisabilité technique bute sur la diversité architecturale du parc de logements et requiert une expertise qui dépasse la compétence et le niveau de formation aux règles de l'art de la majorité des entreprises du BTP. La faisabilité juridique de la rénovation ne prévoit aucun cadre pour l'intervention sur les bâtiments protégés au titre du patrimoine, ou pour prévenir les malversations et les escroqueries, déjà légion. De plus, la qualité environnementale de la rénovation, qui ne propose aucun encadrement, fait peser le risque d'un bilan carbone désastreux sur les opérations. Enfin, il n'existe pas de modèles qui permettront d'évaluer l'efficacité environnementale de la rénovation énergétique. La situation de référence donnée par le diagnostic de performance énergétique (DPE) n'est pas fiable et les conditions d'usage des bâtiments rénovés ne sont pas objectivement déterminables.

En d'autres termes, nous ne savons pas comment nous allons rénover nos bâtiments et la puissance publique ne saura pas évaluer l'efficacité environnementale de nos travaux. En revanche, nous sommes certains que nous allons financer à hauteur de 7 milliards d'euros une industrie qui ne rendra aucun compte de ses émissions de CO₂. Seule certitude, nous allons émettre l'équivalent de 7 milliards d'euros de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Si l'échec est un but, la transition écologique du BTP pourrait être un chef-d'œuvre.